

LES LEÇONS PATERNELLES

Rousseau, impossible père-éducateur qui abandonne sa progéniture mais écrit un fameux traité pédagogique, ne doit pas faire ombre aux pères qui, au XVIII^e siècle, prennent une part active à l'éducation de leurs enfants. Mémorialistes et épistoliers montrent ces pères à l'œuvre tantôt soucieux de procurer une charge honorable pour leurs fils, dans les milieux favorisés, ou de transmettre le métier, chez les commerçants ou les artisans.

Comment considérer les pères et l'éducation au XVIII^e siècle sans évoquer le cas Jean-Jacques Rousseau ? Au mépris des contradictions, le philosophe dépose ses nouveau-nés aux bons soins des Enfants trouvés, mais offre au public un traité d'éducation, *l'Émile*, dont les pères atteints par la grâce des Lumières font leur Bible. Avant même d'être père, le négociant éclairé rochelais Ranson écrit à son libraire de Neuchâtel : « Tout ce que l'ami Jean-Jacques a écrit sur les devoirs des époux, des pères et des mères m'a vivement affecté et je vous avouerai qu'il me servira de règle à bien des égards, dans ceux de ces états auxquels je pourrai être appelé. » Ranson collectionne les exemplaires d'*Émile* et prénomme ainsi un de ses fils, n'hésitant pas à rompre avec la tradition familiale.

Les années 1760 ouvrent une ère de promotion du rôle paternel. Le traité de Rousseau, plaidoyer pour l'éducation domestique, paru en 1762, est condamné pour irrégion la même année, alors que les Jésuites sont expulsés du royaume. Le départ de la congrégation désorganise le réseau des collèges, qu'il faut songer à remettre sur pied. *L'Émile* ouvre un vaste débat sur l'éducation, dont se délecte la société intellectuelle des Lumières. La question du choix entre l'éducation particulière, érigeant chaque maison paternelle en école, et l'éducation publique, déléguant à l'État le soin de remplir le devoir éducatif des

Martine Sonnet « Les leçons paternelles », extrait de *Histoire des pères et de la paternité*, sous la dir. de J. Delumeau et D. Roche, Paris, Larousse, 1990 éd. originale et 2000 rééd.

pères, est posée. Les discussions des assemblées révolutionnaires en ajouteront une, subsidiaire : l'enfant appartient-il à sa famille ou à la nation ?

Apprendre et réussir dans la vie

Tous les pères ne se passionnent pas pour l'éducation de leurs enfants, comme le remarque justement le sieur du Gué dans le courrier des lecteurs du *Journal d'éducation*, en décembre 1768 : « Quels sont, en effet, ceux qui prennent beaucoup de part à l'éducation ? Quelques pères de familles, le reste des hommes laissent aller les choses sur le pied qu'elles sont, sans beaucoup s'en embarrasser. » Mais cette minorité agissante, malheureusement inchiffrable, est caractéristique : elle ne se recrute pas dans un groupe social et culturel homogène, mais dans la frange alphabétisée de la population. C'est dire que ces pères sont surtout gens des villes mangeant à leur faim. On les rencontre bien sûr dans les milieux les plus favorisés, noblesse et grande bourgeoisie, mais aussi dans le commerce, l'artisanat ou le monde artistique. La diffusion d'un nouveau sentiment de l'enfance s'accompagne d'une tendance à la généralisation du souci éducatif. La valorisation contemporaine des formes de vie privée accentue encore l'intériorisation par les pères de leur rôle éducatif.

■ **NÉGLIGER SES SAINTS DEVOIRS.** En ménage avec Thérèse Levasseur depuis 1745, Rousseau a avec elle cinq enfants, entre 1746 et 1752. Tous sont déposés par une sage-femme de confiance à la maison des Enfants trouvés. Seule l'aînée est munie d'une marque de reconnaissance laissant quelque mince espoir de l'identifier pour la reprendre un jour meilleur. L'avertissement lancé aux lecteurs de l'*Émile* est écrit d'expérience ! « Il n'y a ni pauvreté, ni travaux, ni respect humain qui le dispensent [le père] de nourrir ses enfants et de les élever lui-même. Lecteurs, vous pouvez m'en croire. Je prédis à quiconque a des entrailles et néglige de si saints devoirs qu'il versera longtemps sur sa faute des larmes amères, et n'en sera jamais consolé. »

Perçu un peu hâtivement comme un ouvrage d'expiation, le traité d'éducation, écrit entre 1757 et 1761, exprime des idées qui préoccupent Rousseau dès 1740, alors qu'il est précepteur des enfants de M. de Mably. Il rédige alors un *Mémoire pour l'éducation de M. de Sainte-Marie*. Devenu secrétaire dans la famille Dupin, il remanie son texte à l'intention de Mme Dupin, aux prises avec l'éducation d'un garnement.

Martine Sonnet « Les leçons paternelles », extrait de *Histoire des pères et de la paternité*, sous la dir. de J. Delumeau et D. Roche, Paris, Larousse, 1990 éd. originale et 2000 rééd.

Le philosophe ne perçoit que plus tard, et non sans tergiversations, ses abandons comme une faute, « sa faute », impardonnable certes, mais bien expiée. Au plus près de l'événement, dans sa longue lettre explicative d'avril 1751 à Mme de Francueil, belle-fille de Mme Dupin, Jean-Jacques allègue de raisons économiques et professionnelles, sans oublier l'honneur perdu de Thérèse Levasseur. La justification décisive, alors passée sous silence, est dévoilée au livre IX des *Confessions*, quand Rousseau évoque cette lettre : ses leçons paternelles auraient été ruinées par la contre-éducation dispensée par la peu exemplaire famille Levasseur. L'ultime évocation du forfait, dans la neuvième *Rêverie du promeneur solitaire* (1778), retient cette seule explication : « Je savais que l'éducation pour eux la moins périlleuse était celle des Enfants trouvés et je les y mis. » Accordons-lui la grâce de l'ignorance de l'effarant taux de mortalité qui règne là (plus des deux tiers des nourrissons).

■ « **LE BIEN DONT LE PRODUIT EST LE PLUS GRAND.** » Lorsque Rousseau argue d'une impossibilité économique d'élever ses enfants, il recourt au mobile sans doute le plus recevable. Le dictionnaire de Furetière (1690 et 1701) donne, comme premier exemple d'emploi du terme « éducation » : « Il faut qu'un père fournisse aux frais de l'éducation de ses enfants, même des naturels. » La formulation est modifiée dans l'édition de 1727 : « La principale obligation d'un père envers ses enfants, c'est de leur donner une bonne éducation. » L'éducation devient la toute première obligation paternelle. Le devoir moral relaie la charge matérielle. Les enfants naturels font les frais d'un engagement dépassant désormais la simple avance de fonds.

L'article « Éducation » de l'*Encyclopédie* (1755) ajoute une dimension : non seulement le père finance mais il investit, à condition de savoir dépenser ce qu'il faut au bon moment : « Il ne se trouve que trop souvent des pères qui, ne connaissant point leurs véritables intérêts, se refusent aux dépenses nécessaires pour une bonne éducation et qui n'épargnent rien dans la suite pour procurer un emploi à leurs enfants, ou pour les décorer d'une charge ; cependant, quelle charge est plus utile qu'une bonne éducation, qui communément ne coûte pas tant, quoiqu'elle soit le bien dont le produit est le plus grand, le plus honorable et le plus sensible ? » Le message est bien reçu par certains pères, pour qui le rendement futur de leur investissement ne fait aucun doute. Le père de Mollien l'explique à ses enfants : « Si je vous avais confié un capital pour en obtenir l'intérêt, vous vous feriez scrupule d'en négliger le placement et d'en faire des largesses ; votre éducation, dont j'ai fait les frais n'est-elle pas aussi un capital pour vous ? » (*Mémoires*, 1837). Son discours reflète la stratégie d'un monde marchand parvenu à une fortune respectable par le travail et l'épargne,

et qui investit, financièrement et socialement, dans la formation de sa descendance. Mollien, qui deviendra ministre du Trésor, retient la leçon.

D'autres pères, moins riches, ressentent plus douloureusement l'effort financier, mais le conçoivent comme palliatif à un maigre héritage. Le père du baron Duveyrier, capitaine d'infanterie à la solde modique, se saigne aux quatre veines pour envoyer son fils au collège : « Ne pouvant me laisser de fortune, il voulait, disait-il, me doter de toutes les richesses d'une bonne instruction. » (*Anecdotes historiques*, 1907.)

Moins réceptifs aux bénéfices de l'éducation sur le long terme, certains pères enfin hésitent à délier les cordons de leur bourse, même en faveur d'enfants présentant les meilleures dispositions à l'étude. Auprès d'eux, l'influence de l'épouse se révèle souvent décisive. Le Conventionnel Brissot, fils d'un traiteur de Chartres enrichi mais peu instruit, doit à la force de conviction maternelle tout son cursus scolaire : « Ma mère, qui avait toujours été frappée des vices qu'entraîne le défaut d'éducation, et qui en avait un exemple dans mon père, s'opiniâtra, malgré ses remontrances, à faire étudier tous ses garçons. Elle était déterminée à y dépenser sa fortune, bien convaincue que nous donner une bonne éducation et les vraies connaissances c'était nous donner la vraie richesse. » (*Mémoires*, 1830.)

L'épreuve de force peut s'engager entre un père obstiné et un fils avide de savoir. Le jeune Goujet en fait l'expérience : contre la volonté de son père, et donc gratuitement, le sieur Davesne lui enseigne le latin. Le père s'y oppose et c'est en cachette que l'enfant commence à fréquenter le collège Mazarin. Mis devant le fait accompli, au bout de quelques mois, le père consent à ce que l'écolier poursuive ses études, mais lui fait subir vexations et brimades (*Mémoires*, 1767).

■ **LE RÉCIT DE SA VIE.** Offrir à ses enfants le récit de sa vie est une leçon qui n'a pas de prix. Nombre d'autobiographies du XVIII^e siècle, comme celles de Marmontel, Brissot, de l'historiographe Moreau ou du baron Duveyrier, sont destinées à la descendance de leurs auteurs.

Pour leur part, les cousins Dugas et Bottu, deux pères exemplaires évoqués plus loin, offrent en modèle à leurs nombreux enfants leur amitié, exprimée par une longue correspondance échangée pendant près de 40 ans. En y mettant de l'ordre et en songeant à la faire relier, en septembre 1737, Bottu espère faire œuvre utile : « Puissiez-vous, mes chers enfants, car c'est vous que j'ai principalement en vue, être les premiers à profiter de mon travail. Vous apprendrez du moins, en lisant, ce que deux véritables amis qui vous touchent de si près se sont écrit l'un à l'autre. »

Martine Sonnet « Les leçons paternelles », extrait de *Histoire des pères et de la paternité*, sous la dir. de J. Delumeau et D. Roche, Paris, Larousse, 1990 éd. originale et 2000 rééd.

L'autobiographie est œuvre de père âgé, souvent pressé de livrer ses derniers enseignements. C'est une leçon donnée *a posteriori* et qui corrige les défauts ou compense les insuffisances de celles dispensées de vive voix et en situation lorsque le père était plus jeune. Le mémorialiste oublie, nuance ou noircit le tableau, volontairement ou non, alors que l'épistolier réagit à chaud.

Instruire à la maison

Vers sept ans, l'enfant acquiert théoriquement le sens du bien et du mal, atteignant ainsi l'âge de raison. Le garçon s'éloigne de la sphère maternelle, ou au moins féminine, pour accéder à une socialisation plus large, dans sa famille comme au-dehors. L'instruction commence alors : catéchisme, lecture, écriture, calcul. À l'occasion de ces premiers apprentissages, l'enfant sort de la maison familiale. Les pères décident du moment et des conditions de ces initiations. Certains dispensent eux-mêmes tout ou partie de l'enseignement, qui se divise en trois grands domaines : l'instruction générale, donnée aussi à l'école ou au collège, le métier, souvent transmis de père en fils, et l'ouverture sur le monde, que le père dirige volontiers.

■ **LIRE, ÉCRIRE, COMPTER.** En dehors de la période révolutionnaire, où certains pères ont remplacé au pied levé les précepteurs désertant les familles proscrites et les régents des collèges supprimés, les pères instituteurs de leurs enfants conçoivent délibérément leur projet. Ils enseignent en fonction de leurs compétences et de leurs intérêts. Pour le père de l'étaminier Louis Simon, c'est la lecture, l'écriture, l'arithmétique et le plain-chant. Dans cette famille d'artisans ruraux, l'alphabétisation est un bien rare, religieusement transmis de père en fils. Louis suit la tradition : il apprend à lire et à écrire à ses enfants et les encourage à faire de même auprès des leurs.

Dans les milieux imprégnés de culture classique, les pères se piquent de montrer les rudiments du latin à leur descendance mâle. Le baron de Frénilly reçoit les leçons de son père et s'exerce avec un répétiteur. Le père reste l'arbitre, en cas de désaccord entre l'élève et le professeur sur une traduction (*Souvenirs*, 1908.) Le père de Charles Nodier apprend aussi le latin à son fils « selon une méthode qui lui est propre », ne passant le relais à un maître que lorsqu'il s'agit de commencer le grec (*Souvenirs*, 1831). Des pères plus disponibles ou plus compétents prennent complètement en main les études de leurs fils. Chez les Jurien

Martine Sonnet « Les leçons paternelles », extrait de *Histoire des pères et de la paternité*, sous la dir. de J. Delumeau et D. Roche, Paris, Larousse, 1990 éd. originale et 2000 rééd.

de la Gravière, c'est par économie que le père se transforme chaque soir en maître d'école pour ses trop nombreux enfants (*Souvenirs*, 1860). Mais, chez d'autres, ce peut être par plaisir et par passion. Les parents du baron de Barante, grands pédagogues, écrivent ou réécrivent pour leur fils les livres élémentaires. Ils composent ensemble une géographie, et le père seul une « grammaire raisonnée », tirée de Du Marsais, Duclos et Condillac. Pétri de la culture paternelle, le garçon entre à huit ans au collège oratorien d'Effiat (*Souvenirs*, 1890). C'est au contraire à partir de quinze ans, et après avoir fréquenté petite école et collège, que le futur général Desvernois passe sous la férule paternelle, pour un an seulement. Le père, très occupé, case ses leçons de 4 à 6 heures le matin et de 6 à 8 le soir en été, de 7 à 9 heures le matin et de 5 à 7 le soir, en hiver (*Mémoires*, 1898).

■ **EXCÈS DE ZÈLE.** Les excès de zèle paternels ne sont pas sans inconvénients pour la famille ou pour l'élève. Le père de Moreau néglige sa profession pour se consacrer à l'éducation de sa progéniture : il se ruine. Quant au père du futur général Paulin, c'est la santé de son fils qu'il menace de ruiner en ne lui laissant pas une minute de répit. Il faut dire que le père détient une chaire de mathématiques et de fortifications à l'école militaire de Sorèze et que le fils entrera, en 1798, dans la toute récente École polytechnique. Pour l'y préparer, le père-professeur fait dormir son élève dans sa chambre, lui fait réciter ses leçons avant de s'endormir et l'assaille d'interrogations dès son réveil. Tout y passe, l'arithmétique, la géométrie, l'histoire, la géographie, la physique ou la littérature (*Souvenirs*, 1895).

■ **PÈRE ET FILLE.** Les leçons paternelles s'adressent plus souvent aux fils qu'aux filles. Celles-ci restent sous l'aile protectrice de leur mère, en recevant des cours donnés par des maîtres privés ; elles passent au couvent juste le temps de préparer leur première communion. Leur éducation reste un souci secondaire, passant après celle de leurs frères.

La littérature enfantine à l'usage des filles, qui se développe après 1750, intègre le faible intérêt des pères pour l'instruction de leurs filles. Les pères de famille mis en scène sont toujours absents. Ils voyagent ou sont trop occupés par leurs affaires pour être accessibles.

Les autobiographies féminines du XVIII^e siècle montrent peu de pères instruisant eux-mêmes leurs filles. Le graveur parisien Phlipon, père de la future Mme Roland, prodigue à sa fille une excellente culture générale et artistique par le biais des maîtres particuliers qu'il lui recrute, mais reste extérieur aux leçons. Il se réserve de lui montrer le dessin, de lui acheter des livres et de la promener. En revanche, la soif

Martine Sonnet « Les leçons paternelles », extrait de *Histoire des pères et de la paternité*, sous la dir. de J. Delumeau et D. Roche, Paris, Larousse, 1990 éd. originale et 2000 rééd.

de savoir de la jeune Félicité du Crest, future comtesse de Genlis et célèbre éducatrice, n'est en rien étanchée par un père impécunieux et aventurier. Ses *Mémoires* (1825) montrent qu'il se mêle de son éducation uniquement pour la forcer à vaincre sa répugnance pour les araignées et les crapauds. Il veut faire de Félicité une « femme forte », mais ne lui dispense aucune autre leçon.

À la cour de Versailles d'abord, puis en exil en Angleterre, M. d'Osmond, quant à lui, dirige de très près l'éducation de sa fille, future comtesse de Boigne. Après en avoir fait une enfant prodige sachant lire à trois ans, il profite de son exil pour approfondir l'instruction de l'adolescente. Huit heures par jour, père et fille s'attaquent à des sujets aussi sérieux que la métaphysique ou l'économie politique. Un mariage des plus inassortis, à l'âge de seize ans, parce que la jeune fille espère ainsi aider financièrement ses parents, ne met pas un terme aux leçons paternelles. Dès qu'elle vit séparée de son mari, la jeune Mme de Boigne rejoint sa famille, où les lectures et les études en compagnie de son père et de son frère reprennent (*Mémoires*, 1971).

■ **DIDEROT ET ANGÉLIQUE.** Les *Lettres à Sophie Volland* de Denis Diderot font quelques allusions à son rapport éducatif avec sa fille Angélique, née en 1753, après la perte de deux fils en bas âge. Le philosophe, souvent absent du domicile conjugal, se désole d'une éducation maternelle néfaste aux bonnes dispositions de sa fille pour la lecture et l'étude. Il se résigne cependant à cet état de choses : « Sa mère, qui s'en est emparée, ne souffrira jamais que j'en fasse quelque chose. Eh bien ! elle ressemblera à cent mille autres et, si elle a un sot mari, comme il y a cent mille à parier contre un que cela arrivera, elle en sera moins mécontente que si une meilleure éducation l'eût rendue plus difficile » (lettre du 12 septembre 1761). Des propos aussi désabusés sous la plume d'un homme des Lumières disent quel long chemin l'éducation des filles doit encore parcourir dans les esprits. Les leçons de Diderot consistent, pour l'essentiel, à faire répéter à Angélique les morceaux qu'elle travaille, avec talent, au clavecin. Quand l'occasion s'en présente, en jouant avec elle par exemple, il essaie aussi de faire passer quelque petite sentence, sur la justice, la langue ou la logique, constatant qu'« on peut dire d'aussi bonnes choses sur une poupée, sur une croix de paille, sur un chiffon que sur les affaires les plus importantes » (lettre du 19 août 1762). Le philosophe innove résolument en donnant à sa fille, âgée de quinze ans, une leçon d'éducation sexuelle : « Je pris mon parti et lui révélai tout ce qui tient à l'état de femme, débutant par cette question : savez-vous quelle est la différence des deux sexes ? » (lettre du 22 novembre 1768).

Martine Sonnet « Les leçons paternelles », extrait de *Histoire des pères et de la paternité*, sous la dir. de J. Delumeau et D. Roche, Paris, Larousse, 1990 éd. originale et 2000 rééd.

■ **TRANSMETTRE LE MÉTIER.** Pour le garçon, apprendre le métier de son père à ses côtés est sans doute le type de formation le plus répandu, mais aussi le plus silencieux pour l'historien. Le travail de la terre appris avec ses parents est le lot du plus grand nombre dans une France aux trois quarts paysanne. Ces leçons si communes laissent d'autant moins de traces qu'elles ressortissent à un monde peu familier de l'écrit. Chez les marchands et les artisans, les fils sont aussi initiés par leur père. C'est donc la quasi-totalité des garçons qui font l'expérience de cette formation, dans une société où les états se transmettent de père en fils.

Le métier montré par le père constitue souvent le premier temps de l'apprentissage. Le novice se rend ensuite auprès d'un autre maître tenu, par contrat, de se comporter comme un père vis-à-vis de son élève. L'apprentissage paternel est érigé en système de références. Les corporations d'Ancien Régime n'ont pas d'autres modèles que l'autorité paternelle et l'obéissance filiale pour normaliser le rapport du maître de métier avec ses compagnons. C'est aussi à l'image de la maison paternelle que sont organisés les foyers qui accueillent, dans les différentes villes, les compagnons accomplissant leur tour de France. Ces communautés sont placées sous la tutelle d'un père et d'une mère.

Alors que le travail quotidien associe l'épouse du maître à ses activités, ainsi que parfois ses filles, les statuts des corporations ne reconnaissent que la transmission masculine du savoir-faire. La veuve qui reprend l'affaire de son mari achève la formation en cours des apprentis, mais ne peut en entreprendre d'autres. Les métiers réglementés valorisent encore la relation éducative avec le père en octroyant aux fils de maîtres des conditions avantageuses pour acquérir une maîtrise dans le métier de leur père.

Dans la corporation des vitriers parisiens, le parcours du jeune Jacques-Louis Ménétra est des plus typiques. Vers 11 ans, il reçoit ses premières leçons d'un père pressé de le sortir de l'école paroissiale pour l'installer à ses côtés dans son atelier. Il complète son savoir auprès de ses oncles, également du métier, puis accomplit son tour de France.

Loin de là, géographiquement et socialement, dans le grand négoce bordelais, les fils sont aussi à l'école des pères. Dans de grandes affaires familiales aux ramifications hors des frontières, l'apprentissage des héritiers commence très tôt, au comptoir paternel. Le père et ses commis initient les enfants aux techniques commerciales. La formation se complète hors de la maison paternelle, mais toujours sous les auspices de la famille. Les garçons quittent Bordeaux, parfois avant l'âge de 10 ans, pour aller apprendre le commerce international et les

langues étrangères chez leurs parents établis hors du royaume, souvent en Angleterre ou en Hollande. Au retour de ces voyages formateurs, les pères émancipent leurs fils et les associent à leurs affaires.

On pourrait encore citer le monde des artistes, où des pères se mobilisent pour transmettre le flambeau à leurs fils. Le comédien Fleury, dont les parents dirigent les spectacles à la cour de Lorraine, est voué aux planches dès son plus jeune âge. Son père l'instruit à sa manière, en réduisant au minimum les savoirs extra-professionnels : « La profession de comédien et surtout de comédien de province n'en demandait pas davantage : savoir lire pour apprendre les rôles par cœur ; savoir griffonner assez pour les copier, si la mémoire est rebelle, cela suffisait disait-il » (*Mémoires*, 1835).

■ **L'APPRENTISSAGE DU MONDE.** L'apprentissage du métier se traduit toujours par une ouverture sur le vaste monde, par rapport au confinement de la petite enfance. Les rares illustrations des abécédaires de la fin du XVIII^e siècle mettant en scène des pères avec leurs enfants en font des éducateurs buissonniers, leur montrant le spectacle de la nature. Le père est un démonstrateur de leçons de choses en plein air, quand la mère reste une répétitrice d'intérieur. Cette imagerie traditionnelle reflète une répartition habituelle des tâches éducatives dans le couple : c'est le père qui, le plus souvent, promène ses enfants, les emmène en voyage, les conduit au théâtre ou dans les cabinets de curiosités. À l'instar du jeune Mozart, promené en Europe par un père désireux de faire entendre son fils prodige, ou de Schopenhauer, de nombreux jeunes gens font leurs voyages de formation sous escorte paternelle. Le parcours traditionnel passe par la Suisse, où l'on se perfectionne en dessin, et l'Italie, où l'on progresse en musique. Stanislas Girardin part pour ce périple à pied, en compagnie de son père, d'un peintre et d'un domestique (*Mémoires*, 1829). Les voyages de Louis-Arnold-Juste de Constant avec son fils Benjamin sortent un peu des sentiers battus. Le père emmène son fils de 13 ans à Oxford, pour qu'il se perfectionne en anglais, et éventuellement qu'il soit reçu à l'université. Leurs pas se dirigent ensuite vers l'Allemagne, toujours en quête d'une université. Moins coûteuse en temps et en argent, la promenade dominicale sur les boulevards, en s'arrêtant à chaque curiosité, est la version bourgeoise et parisienne des grands tours aristocratiques.

L'apprentissage du monde, ce peut être aussi la simple conversation et la compagnie paternelle. Dès l'âge de six ans, le futur cardinal de Bernis préfère rester écouter son père plutôt que de jouer avec les enfants de son âge (*Mémoires*, 1980). Quant à l'étudiant en droit Pasquier, il complète ses cours chez lui : « Il n'y avait pas de jour où,

Martine Sonnet « Les leçons paternelles », extrait de *Histoire des pères et de la paternité*, sous la dir. de J. Delumeau et D. Roche, Paris, Larousse, 1990 éd. originale et 2000 rééd.

soit pendant soit après le dîner, quelque conversation ne s'engageât entre mon père et quelques-uns de ses amis ou de ses collègues sur les affaires qui s'étaient, le matin, agitées dans le palais » (*Mémoires*, 1893). Ces débats stimulent l'ardeur de l'élève.

Quand le père ne reçoit pas le monde à domicile, il rend ses visites accompagné de ses enfants. Rentrant du voyage initiatique en Italie, le père de Girardin, qui trouve le moyen de se lier avec Jean-Jacques Rousseau en lui faisant copier de la musique, introduit son fils chez lui. L'historiographe Moreau est pareillement traîné par son père dans les salons parisiens : « [Il] me parlait sans cesse des avantages que j'aurais à cultiver cette douce et honnête société. » Les leçons paternelles sont actes de socialisation : le père mobilise tous les moyens propres à agréger ses enfants au groupe auquel il appartient. Avec le savoir, ce sont aussi des façons d'être qui se transmettent.

Le père remplacé

Émile, orphelin élevé par un précepteur sur mesures, éduquera lui-même ses enfants. Avec Rousseau, la société des Lumières penche plutôt en faveur de l'éducation particulière : l'idéal serait que chaque père instruisse ses enfants. Mais les intervenants dans le débat sont conscients de l'impossibilité d'atteindre cet objectif à la première génération. Trop de pères ne possèdent pas les connaissances qu'ils devraient diffuser, d'autres, qui les maîtrisent, n'ont pas de temps à consacrer à cette occupation prenante, et l'on cherche la moins mauvaise des solutions de remplacement. Le Rochelais Ranson cède sa place à regret : « Combien ne désirerais-je pas avoir plus de connaissances que je n'en ai pour pouvoir donner moi-même à mes enfants des leçons qu'aucun maître ne peut donner avec autant d'intérêt qu'un père. » Faute de talent, faute de temps, faute de goût il faut en passer par des professionnels.

Confier sa progéniture ne signifie pas s'en désintéresser. Les pères qui délèguent une partie de leurs fonctions gardent l'œil sur leurs enfants et ceux qui s'en occupent. C'est facile quand on reste en famille, comme Stendhal à Grenoble, dont l'éducation est assurée par le grand-père. Le vieux médecin érudit, complice et professeur de son petit-fils, se garde bien, par principe, d'empiéter sur les prérogatives paternelles de son gendre, qu'il méprise par ailleurs (*la Vie d'Henry Brulard*). En recourant à un grand-père disponible et savant, on s'épargne la difficulté de chercher le bon précepteur.

■ **UN MÉTIER IMPOSSIBLE.** Il faut dire que c'est un métier ingrat, assis entre le fauteuil de l'homme de lettres et le tabouret du domestique. Les moralistes dénoncent vigoureusement la façon désinvoltée dont les chefs de famille recrutent et traitent des sujets auxquels ils confient une tâche de la plus haute importance. Les qualités nécessaires au métier – les mœurs, la religion, le savoir – se brisent contre les défauts de ceux qui le pratiquent : la brutalité, le vice, l'ignorance. Pour le fils d'une de ses relations, le président Dugas est en quête d'« un jeune homme qui eût des mœurs, des sentiments de religion, un fonds de latinité, quelque teinture de belles-lettres, des manières douces et polies ». Il s'informe mais aucun candidat ne répond à son attente (lettre du 27 janvier 1736).

Conséquence de l'ingratitude de la position, et du peu d'hommes capables de la tenir bien, les pères soucieux de leur progéniture voient défiler les candidats. Le record est peut-être détenu par le prince François-Xavier de Saxe, qui engage douze précepteurs pour ses enfants entre 1774 et 1788, avec une longévité maximale de quatre ans. De l'âge de 5 ans à celui de 14 ans, Benjamin Constant mobilise six éducateurs. Il a perdu sa mère en venant du monde, et son père, colonel suisse en Hollande, n'est guère en mesure de suivre de près ses progrès. Benjamin passe successivement sous la coupe d'un Allemand brutal, d'un Français libertin, d'un ex-avocat ignorant, d'un moine français défroqué un peu faible de caractère, d'un jeune Anglais ridicule, enfin d'un Suisse « très pédant et très lourd » qui achève de dégoûter son père des précepteurs (*le Cahier rouge*).

Le jeune Emmanuel de Croÿ n'a affaire qu'à un seul gouverneur, soigneusement choisi par son vieux père avant de mourir. C'est un ancien capitaine, M. de Bottée : « Ayant reconnu tout son mérite, il le destina pour avoir soin de mon éducation et lui fit promettre que, quand je serai en âge, il quitterait le service pour s'attacher tout à moi » (*Journal inédit*, 1906). Emmanuel perd son père à cinq ans, en 1723, et le capitaine le prend en charge trois ans plus tard.

Emmanuel de Croÿ a pour tuteur un de ses oncles, également choisi par le vieux duc avant sa mort. Les tutelles sont le plus souvent confiées à des oncles ; leur éventuelle indisponibilité conduit à chercher ailleurs dans la parenté (grands-parents) ou à sortir de la famille. Dans les couvents parisiens entre 1750 et 1790, environ un cinquième des élèves sont des orphelines placées sous tutelle. Les tuteurs confient volontiers leurs pupilles, filles ou garçons, à des internats. Ils simplifient leur tâche, ainsi que la gestion du compte de tutelle qu'ils ont à rendre lors de l'émancipation de l'enfant. D'après les frais de pension encaissés par les couvents parisiens, il semble que les tuteurs

Martine Sonnet « Les leçons paternelles », extrait de *Histoire des pères et de la paternité*, sous la dir. de J. Delumeau et D. Roche, Paris, Larousse, 1990 éd. originale et 2000 rééd.

choisissent des formules de séjours plus économiques pour leurs pupilles que les pères pour leurs filles.

■ **LE BIEN-ÊTRE DU COLLÉGIEN.** À la fin du XVIII^e siècle, les familles qui placent leurs enfants dans les pensions des collèges ou des couvents, loin de s'en débarrasser, choisissent une formule éducative qui leur semble offrir les meilleures garanties de réussite. Dans leurs souvenirs de scolarité, les anciens collégiens revoient la figure paternelle en deux grandes occasions : lors de leur première rentrée, quand ils sont conduits par leur père au collège, puis quand ils rentrent à la maison chargés de prix. Les larmes du coutelier de Langres restent pour Diderot, trente ans après, un des moments les plus doux de sa vie (lettre à Sophie Volland, 18 octobre 1760). En dehors de ces temps forts, gravés dans la mémoire des fils, la correspondance que les pères adressent aux responsables des institutions montre combien ceux-ci restent présents dans l'éducation de leurs enfants durant les trois dernières décennies de l'Ancien Régime. Les pères écrivent plus souvent que les mères et abordent tous les aspects de la vie du collégien, tandis que celles-ci se réservent souvent les questions religieuses.

Le père attend du principal de collège ses « soins » ou « ses façons paternelles », ou lui demande d'être « un second père ». Une collaboration s'instaure, voire une complicité, ayant pour objet le succès de la scolarité. Première condition : la bonne santé du collégien. Les pères souhaitent avoir souvent des nouvelles de leurs fils, et de bonnes nouvelles. Quand la maladie survient, les principaux sont enjoins de fournir médicaments, gardes-malades et tout le nécessaire, sans rien négliger. Certains pères préconisent leurs propres recettes. À Tournon, l'un d'eux prescrit une infusion de rhubarbe contre le mal d'oreilles ; un autre, à Lyon, conseille le meilleur remède contre les engelures : « La peau de lièvre cousue au talon à l'intérieur des paires de bas. »

■ **UN ENSEIGNEMENT À LA CARTE.** Apprendre quoi ? Les pères expriment des désirs précis, en fonction de ce qu'ils veulent faire des jeunes gens au sortir du collège, en fonction aussi parfois des goûts et des intérêts des enfants. Au collège de Lille, qui reçoit de nombreux petits Flamands, les pères sont d'abord demandeurs d'un bon apprentissage de la langue française. Ceux qui destinent leurs fils au commerce privilégient les mathématiques et la belle écriture, au détriment du latin, prioritaire seulement pour ceux qui ont des ambitions ecclésiastiques ou juridiques. Quand ce n'est pas le cas, les pères dont les fils éprouvent « peu d'inclination », voire « un dégoût insurmontable » pour la langue ancienne, prient le principal de ne pas insister

sur cette matière. Ce serait peine et temps perdus. Les pères sont partout favorables aux arts d'agrément, qui doivent faire de leurs fils de parfaits honnêtes hommes du monde. Un père de collégien lyonnais émet toutefois une légère réserve sur les armes : destinant son fils à la robe, il n'aimerait pas que celui-ci s'entiche de l'art militaire.

■ **DOUCEUR ET FERMETÉ.** Les pères ont encore leur mot à dire sur les méthodes pédagogiques. S'ils souhaitent que leurs enfants se corrigent de leur paresse ou de leur indocilité – l'un d'eux fait remarquer au principal de Lille que si son fils était parfait, il ne le lui aurait pas envoyé –, c'est toujours par la douceur. La condamnation des châtiments corporels est unanime : « J'aime mes enfants, vous devez le savoir, je veux leur donner de l'éducation, mais je ne veux pas qu'ils soient battus. » Une bonne mercuriale doit suffire à les ramener dans le droit chemin. D'autres critiques portent sur le surmenage ou les classes trop chargées, comme à Lyon : « L'enfant étant de son naturel doux, sensible et craintif, je vous avouerai, mon cher patriote [sic], qu'étant grand nombre dans une classe, il n'est pas possible qu'un enfant puisse de lui-même s'incruster ce commencement pénible et rebutant de latin. »

Trois éducateurs exemplaires témoignent

Deux documents exceptionnels, une correspondance échangée régulièrement entre 1703 et 1739 et un journal tenu de 1790 à 1792, montrent au jour le jour trois pères aux prises avec l'éducation de leur nombreuse famille. Les épistoliers, Laurent Dugas et François Bottu, sont des nobles de province. Dugas, né à Lyon en 1670, détient entre autres charges celle de prévôt des marchands de la ville. Ses deux mariages, en 1698 et 1703, lui donnent onze enfants : sept garçons et quatre filles. Bottu, né à Villefranche en 1675, est conseiller du roi et lieutenant particulier au bailliage de Beaujolais. De son mariage, en 1705, naissent quinze enfants : huit filles et sept garçons dont neuf ne sont plus en 1719. Par leur culture, des plus classiques, et leur grande piété, Dugas et Bottu se rattachent au xvii^e siècle, mais, par leur intense activité académique, ils sont déjà hommes des Lumières provinciales. Dugas est l'un des fondateurs de l'Académie de Lyon, Bottu est membre

Martine Sonnet « Les leçons paternelles », extrait de *Histoire des pères et de la paternité*, sous la dir. de J. Delumeau et D. Roche, Paris, Larousse, 1990 éd. originale et 2000 rééd.

actif de celle de Villefranche. Témoignage de leur très profonde amitié, leur correspondance reflète d'abord leurs préoccupations intellectuelles, mais elle accorde place aussi à la vie familiale. Dugas et Bottu échangent leurs joies et les soucis que celle-ci leur cause (*Correspondance littéraire et anecdotique*, 1900).

Deux réflexions sur l'éducation

Lyon, 28 juillet 1718

Je passai un temps considérable avec mon fils à lire du grec et quelques odes d'Horace. J'en ai usé de même aujourd'hui. Je suis persuadé, et vous serez de mon sentiment, que les moments les mieux employés de ma journée sont ceux que je donne à l'instruction de mon fils. Quand nous ne retirerions, vous et moi, d'autre fruit de nos études que celui d'être utiles à nos enfants, en leur servant de guides pour la conduite de la vie, en leur apprenant à bien penser, à bien raisonner, à réfléchir sur leurs lectures, et, tout en leur montrant partout Celui qui leur a donné l'être, qui nous les a confiés, en les accoutumant de bonne heure à tourner vers Lui leurs regards, à Le craindre et à L'aimer, nous ne devrions pas nous repentir d'avoir passé tant de temps sur nos livres.

Lettre de Dugas à Bottu de Saint-Fonds

Villefranche, 1^{er} avril 1730

En vérité, il faut être père pour persévérer constamment dans l'occupation que je me suis donnée depuis longtemps et que je regarde comme un de mes devoirs essentiels. L'étude est à la vérité une chose bien pénible pour les enfants ; mais il faut avouer qu'il n'y a guère moins de peine à enseigner, surtout quand on a affaire à des esprits trop pesants ou trop légers. Si j'avais votre Quinsonas à instruire, ce serait un jeu pour moi ; et je serais abondamment récompensé de mes soins par le plaisir que j'aurais de le voir réussir. Mais le salpêtre et la poudre ne sont pas si légers que l'esprit volage de Limas. Il sait tout et il ne sait rien. Interrogez-le, vous le croirez capable de cinquième parce qu'il possède parfaitement ses principes, mais qu'il explique ou qu'il compose, il le faut mettre en septième. J'espère pourtant y réussir et je compte que, quant tout sera arrangé dans sa mémoire, le bon sens y viendra enfin porter sa lumière. Il y a des esprits qu'il faut attendre, ce ne sont pas quelquefois les moindres » [...]

Lettre de Bottu de Saint-Fonds à Dugas

Martine Sonnet « Les leçons paternelles », extrait de *Histoire des pères et de la paternité*, sous la dir. de J. Delumeau et D. Roche, Paris, Larousse, 1990 éd. originale et 2000 rééd.

■ **JOURNAL D'UN NÉGOCIANT.** Henry-Paulin Panon Desbassayns, quant à lui, est propriétaire terrien et négociant de l'île Bourbon. Il tient son journal, du 6 mai 1790 au 8 octobre 1792, alors qu'il est en voyage à Paris avec sept de ses neuf enfants. Son épouse est restée à Bourbon avec les deux plus jeunes ; elle dirige les affaires de son mari en son absence. Panon entreprend son long et coûteux voyage dans un but éducatif : d'une part mettre en pension Mimi, 12 ans, Joseph, 10 ans, Mélanie, 9 ans, et Charles, 8 ans, d'autre part en profiter pour surveiller les études de ses trois fils aînés, 16, 18 et 19 ans, déjà en métropole (*Voyage à Paris pendant la Révolution*, 1985).

La lecture croisée des lettres et du journal montre le glissement des préoccupations éducatives paternelles au cours du siècle, entre tradition nobiliaire éclairée et esprit d'entreprise. L'essence religieuse de l'éducation, omniprésente chez Dugas et Bottu, disparaît chez Panon au profit d'un grand pragmatisme. Les académiciens se considèrent seulement dépositaires temporaires de leurs enfants, qu'ils éduquent pour Dieu, à quelque moment qu'il lui plaise de les reprendre. « Nous mettons nos enfants au monde pour être citoyens du ciel et non pas de la terre [...] songeons uniquement à les faire, autant qu'il sera en nous, les premiers princes du royaume éternel » (Bottu, 4 octobre 1716). Panon, lui, donne une instruction religieuse à ses enfants, mais espère bien que c'est sur terre qu'ils rentabiliseront son énorme investissement éducatif.

Dugas et Bottu donnent eux-mêmes des leçons à leurs enfants et y investissent un temps considérable. Ils suivent pas à pas leurs progrès au collège puisqu'ils sont apparemment externes. Avec ses nombreux fils, les journées de Bottu sont bien employées : « Avec l'un lire Homère, avec l'autre étudier les principes de la grammaire, avec un troisième épeler le français et enfin avec un quatrième ajouter B.A. BA. Quand cinq heures et demie du soir sont arrivées, je suis bien aise de me reposer » (22 février 1728). Panon, quant à lui, s'en remet complètement aux professeurs. Au cours de ses nombreuses visites à ses enfants pensionnaires de maisons d'éducation, Panon assiste seulement en spectateur aux cours : « J'ai été voir mes filles. Je les ai vues prendre leur leçon d'anglais. Je ne m'aperçois pas beaucoup des progrès qu'elles font. Elles ont pris leur leçon de piano. Elles ont écrit sous la dictée. Cela commence un peu à mieux aller pour l'orthographe » (8 juin 1791).

■ **MIMI ET MÉLANIE.** Ce sont les progrès de ses filles, Mimi et Mélanie, que le négociant suit avec le plus d'attention : 79 visites pour elles, contre 29 aux garçons. L'intérêt qu'il porte à la formation de ses filles l'a d'ailleurs décidé à entreprendre son voyage et à rester près d'elles le temps nécessaire. Quand il éprouve la nostalgie de son île, Panon est

retenu par ses filles. « Je trouve Paris fort triste et je m'ennuie beaucoup. Si je n'avais pas l'éducation de mes deux filles Mimi et Mélanie à suivre, je partirais bien vite dans mon pays » (4 février 1791).

Dugas et Bottu disent peu de chose sur l'instruction de leurs filles. Peut-être en délèguent-ils la responsabilité à leurs épouses. Bottu signale toutefois qu'il glisse, parmi les livres qu'il emporte en villégiature à la campagne, un rudiment « pour commencer à donner quelques leçons à ma fille, mais en cachette » (3 octobre 1721). La science féminine s'entoure de circonspection.

▪ **LES RENDRE GAIS ET CONTENTS.** Les enfants des académiciens héritent de la culture classique de leurs pères, transmise en grande partie par leurs propres soins. Pour les enfants du négociant, au contraire, le capital culturel de la famille semble en cours de constitution, d'où l'incapacité du père à transmettre le savoir et une certaine difficulté à juger des progrès dans son acquisition. Panon est plus disert sur les performances de ses enfants en matière d'arts d'agrément que de sciences. Il repartira à Bourbon avec un précepteur sachant accorder les pianoforte, personne ne pouvant le faire là-bas.

Les académiciens concèdent à leurs familles quelques récréations mondaines. Ce sont les représentations théâtrales de collège ou d'autres spectacles donnés par les enfants de la bonne société, mais ils se rendent à regret à un bal masqué. Les pères s'y ennuiant. Pour eux le meilleur passe-temps reste la lecture, à la rigueur quelque partie d'échecs, de jeu de société, ou, dès que les fils en ont l'âge, les séances académiques.

Panon, lui, veut à tout prix distraire ses enfants. Pendant son séjour parisien, le négociant les emmène à la fête de la Fédération. Ils assistent à la translation du corps de Voltaire à Sainte-Geneviève, à la proclamation de l'acte constitutionnel et à plusieurs séances d'Assemblée nationale. Ils fréquentent assidûment les théâtres et l'Opéra, et partent certains jours en grandes expéditions touristiques. Ils ne manquent jamais non plus les fêtes données dans les maisons d'éducation. Panon est heureux quand il voit ses enfants « gais et contents ».

▪ **ÉTABLIR SELON SON RANG.** Les trois pères de famille ont des enfants plus âgés en cours d'établissement. Ceux-là attendent moins des leçons paternelles qu'une aide pour consolider leur assise économique ou relationnelle. Les enfants des académiciens suivent des voies sans surprise, suscitées sans doute et approuvées par les pères, dont l'œuvre d'éducation a été socialement reproductive. Dugas a un fils avocat, un autre lieutenant, et deux sont jésuites. Il est ému et fier de leurs premiers pas dans ces états. Une fille de Bottu entre en religion,

l'autre se marie et son départ cause un grand vide : « Il me semble qu'avec ma femme, quatre enfants qui me restent chez moi et le maître de musique, je suis en solitude à table » (15 juin 1733). Les trois grands fils de Panon ne suivront pas la voie paternelle : deux se préparent à prêter le serment d'avocat, le troisième se destine à l'armée. Panon multiplie les démarches pour trouver à ce dernier une place d'officier dans un régiment, sans succès. Il n'en poursuit pas moins son œuvre éducative : les trois fils sont aux mains d'une foule de maîtres particuliers. Panon assure encore l'avenir matériel des quatre jeunes enfants, en leur constituant des rentes viagères. « Lorsque mes filles seront en puissance de mari, je veux qu'elles soient maîtresses de leurs revenus, sans la participation du mari » (26 mai 1791). Panon paie chèrement et de sa personne une éducation qui doit donner à ses enfants un autre destin que le sien.

■ **LA FIN DES LEÇONS.** Les enfants restent tardivement soumis à l'attention éducative de leur père dans une société où le parfait établissement des jeunes adultes ne se solde qu'avec la succession paternelle. Une étude des conflits familiaux comtois au XVIII^e siècle met en évidence les risques d'éclats inhérents à ces années de latence entre leçons paternelles et totale indépendance. Même quand il n'est plus instructeur, le père garde son mot à dire tant que ses enfants sont sous sa dépendance économique. Les événements politiques de la fin du siècle ont essayé de mettre un terme aux pernicieuses leçons de l'obscurantisme paternel.

Quand l'État s'en mêle

Les pères éducateurs rencontrés obéissent à leurs seuls intérêts particuliers et mobilisent leurs propres ressources financières, professionnelles, culturelles. L'éducation est pour eux une affaire privée, sur laquelle ils gardent la haute main, même quand ils s'adressent à une institution. Autant de pratiques et de stratégies que de pères : ce n'est pas avec de tels principes qu'on engendre une nouvelle race de citoyens, rompus aux intérêts supérieurs et collectifs de la nation. Les hommes de la Révolution, soucieux de régénérer tout le corps social, ont besoin d'une éducation publique uniforme et généralisée. Ils en conçoivent les projets avec l'immense foi en la pédagogie des Lumières, convaincus qu'il est possible de former des hommes neufs, heureux et utiles.

Martine Sonnet « Les leçons paternelles », extrait de *Histoire des pères et de la paternité*, sous la dir. de J. Delumeau et D. Roche, Paris, Larousse, 1990 éd. originale et 2000 rééd.

Réfléchir à un plan d'éducation nationale conduit inévitablement à s'interroger sur les prérogatives paternelles en la matière. Le père est directement impliqué dans deux grandes questions : celle de l'obligation scolaire et celle du monopole de l'État sur l'enseignement. Une troisième se profile : l'enfant appartient-il à l'État ou à son père ?

■ **« CHAQUE FAMILLE EST UNE ÉCOLE PRIMAIRE. »** Les grands plans d'inspiration libérale proposés en 1791 à l'Assemblée constituante rejettent l'idée de l'obligation imposée aux pères de faire instruire leurs enfants. Talleyrand, encore imprégné des valeurs de la pédagogie rousseauiste, respecte la puissance paternelle au nom des lois naturelles : « [La nation] sait que chaque famille est aussi une école primaire, dont le père est le chef ; que ses instructions, si elles sont moins énergiques, sont aussi plus persuasives, plus pénétrantes ; qu'une tendresse active peut souvent suppléer à des moyens dont l'ensemble n'existe que dans une instruction commune [...], elle respectera donc ces éternelles convenances de la nature, qui, mettant sous la sauvegarde de la tendresse paternelle le bonheur des enfants, laisse au père le soin de se prononcer sur ce qui leur importe davantage jusqu'au moment où, soumis à des devoirs personnels, ils ont le droit de se décider eux-mêmes. » En vertu des mêmes principes naturels, les enfants restent confiés aux soins maternels jusqu'à l'âge de 6 ou 7 ans. La radicalisation des idéaux pédagogiques démodera rapidement l'inspiration du projet de Talleyrand. Présenté tardivement en septembre 1791, il n'a pas le temps d'être discuté par l'Assemblée constituante et ne sera pas repris par l'Assemblée législative. Condorcet se refuse aussi à rendre l'école obligatoire : son optimisme le convainc que les pères enverront spontanément leurs enfants dans des écoles gratuites et bien pensées. Mirabeau, plus réaliste peut-être, est ennemi de l'obligation, mais pas de l'incitation. Pourquoi ne pas lier la condition de citoyen actif à la maîtrise de la lecture et de l'écriture ?

■ **DES INSTITUTIONS SPARTIATES.** Mais il faut bien compter avec les nécessités économiques. Les familles où le complément de revenu apporté par l'enfant est indispensable sont nombreuses et leurs chefs seront difficiles à convaincre de s'en priver pour un temps. Obliger les pères à envoyer leurs enfants aux écoles de la République serait sans doute l'unique moyen de vaincre leur résistance. Malgré les réticences d'un Rudel à pénaliser des pères déjà accablés par la pauvreté, les plans élaborés en 1792 optent pour l'obligation. Ce basculement de tendance résulte du sentiment grandissant qu'il est urgent d'en finir avec les pratiques éducatives particulières, sources de mœurs corrompues. Il faut instaurer une éducation unique, imposée aux riches comme aux

Martine Sonnet « Les leçons paternelles », extrait de *Histoire des pères et de la paternité*, sous la dir. de J. Delumeau et D. Roche, Paris, Larousse, 1990 éd. originale et 2000 rééd.

pauvres, moule d'une société nouvelle. « Les mœurs d'un peuple corrompu ne se régénèrent point par de légers adoucissements, mais par de vigoureuses et brusques institutions » (Ducros, 1792). Le modèle des institutions spartiates qui fondent les individus dans le corps social dès leur plus tendre enfance inspire les réformateurs les plus radicaux. Pour le pasteur Rabaut Saint-Étienne, toute la doctrine de l'éducation nationale « consiste [...] à s'emparer de l'homme dès le berceau, et même avant sa naissance ; car l'enfant qui n'est pas né appartient déjà à la patrie ».

Le projet de Le Peletier de Saint-Fargeau, ex-président au parlement de Paris, rédigé en 1792, n'est lu par Robespierre à l'Assemblée que le 13 juillet 1793. Son auteur, grand admirateur de Sparte, a été assassiné le 20 janvier 1793. Pour « fonder une éducation vraiment nationale, vraiment républicaine, également et efficacement commune à tous », la République doit prendre en charge et élever, à ses frais, tous les garçons de cinq à douze ans et toutes les filles de cinq à onze ans dans les internats des maisons d'éducation nationale. Dépossédés de leurs enfants, les pères gardent néanmoins « le droit et le devoir de couvrir continuellement des regards de la tendresse et de la sollicitude ces intéressants dépôts de leur plus douce espérance ». Aussi, pour concilier l'inconciliable, Le Peletier confie à des pères de famille la surveillance des maisons d'éducation nationale. Pour chacune, un conseil de 52 pères de famille est élu par les pères du canton, chacun d'eux exerçant sa surveillance sur les élèves et les maîtres sept jours par an. « Ainsi l'œil de la paternité ne perdra pas de vue l'enfance un seul instant. »

■ **UN PROJET TROP AUDACIEUX.** L'audacieux projet d'éducation déconcerte et fait pleuvoir sur lui les critiques. Pour l'abbé Grégoire, les 25 millions de Français de 1793 ne sont pas les 25 000 habitants de la cité antique. Même appuyé sur une taxe de solidarité, le coût de la formule pour trois millions d'enfants serait insupportable pour le pays. De plus, la Commission d'instruction publique n'est pas prête à prendre le risque politique engendré par l'imposition d'un système aussi contraignant. Le projet, d'abord adouci par la substitution du volontariat à l'obligation, est abandonné en octobre 1793. Si Danton proclame encore, en décembre, que « les enfants appartiennent à la République avant d'appartenir à leurs parents », le plaidoyer de l'abbé Grégoire pour une éducation républicaine et familiale reçoit un meilleur écho. Maintenir dans leurs familles des enfants instruits par l'école offre l'avantage de, laisser espérer une transmission du savoir des écoliers à leurs parents. La recette a été déjà éprouvée par la Réforme catholique au XVII^e siècle, avec le relais de ses écoles charitables.

La loi sur l'organisation de l'instruction publique, finalement adoptée par la Convention la veille de sa séparation, le 3 brumaire an IV, s'inspire directement du rapport de Daunou. C'est un texte libéral, sans obligation scolaire ni monopole de l'État sur les établissements d'enseignement. Le père éducateur, ébranlé par les utopies pédagogiques spartiates, rentre en pleine possession de ses pouvoirs.

M.S.

Martine Sonnet « Les leçons paternelles », extrait de *Histoire des pères et de la paternité*, sous la dir. de J. Delumeau et D. Roche, Paris, Larousse, 1990 éd. originale et 2000 rééd.